

PARTICULIERS

Feux de forêt

Prévenir | réagir | rétablir



SOMMAIRE

Êtes-vous vulnérable ?

Les sources d'information

Vos droits

Vos devoirs

Où se renseigner sur les risques ?

I. Prévention

Avant le feu

Empêcher le déclenchement du feu de forêt

Empêcher la propagation du feu de forêt

Débroussailler

Réduire la vulnérabilité de l'habitation.

- *Encadré : L'exemple californien*

Éloigner les stockages de combustibles

S'équiper pour la lutte

Mettre en place un plan familial anti-feux de forêts

- *Encadré : Le cas des animaux domestiques*

II. Alerte

Pendant le feu

S'informer et informer, sans déformer

Se protéger des fumées

- *Encadré : Effets immédiats de l'exposition rapprochée aux fumées de feux de forêts*

III. Retour

Après le feu

Faire un état des lieux

- *À l'extérieur*
- *À l'intérieur*

Porter une attention particulière aux ressources en eau.

- *Encadré : Les moisissures « ça profite »*

Évacuer les cendres et les déchets.

Nettoyer l'habitation

Lutter contre les effets de l'érosion autour de l'habitation

Glossaire

Êtes-vous vulnérable ?

Sauf quand on en a déjà été victime, l'incendie de forêt est inconcevable. Raison de plus pour s'y préparer. Il fait beau, il fait bon, le ciel est bleu. On imagine difficilement le bruit assourdissant de l'incendie, le galop du feu, les flammes près de la maison et le paysage couvert de cendres.

En France, près de 6 000 communes sont officiellement menacées par le risque feux de forêts et sur la planète Terre les incendies font des ravages depuis le sud de l'Australie jusqu'en Arctique en passant par l'Asie.

En France, 4 à 5 000 départs de feux de forêts sont signalés et 20 à 30 000 hectares partent en fumée toxique et en cendres chaque année. Sont considérés comme feux de forêt les incendies ayant menacé au moins 1 hectare de bois, de lande*, de maquis*, de garrigue* ou de tourbière*. Les feux de broussailles, de parcelles agricoles, de friches et terrains vagues ne sont pas pris en compte par les statistiques, quand bien même, à l'échelle d'une commune ou d'un territoire, ils peuvent avoir des conséquences sociales et environnementales importantes.

Les feux de forêts ne se produisent pas uniquement en été. Un tiers survient au printemps, à l'automne, en hiver. L'incendie de forêt n'est pas le risque exclusif de la Corse, de l'île de la Réunion, du bassin méditerranéen et aquitain. Les régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Centre, Bretagne, Ile-de-France sont de plus en plus concernées. En Picardie, en Champagne-Ardenne et en Basse-Normandie, certaines communes sont officiellement classées à risque feux de forêts.

Les incendies de forêt déclenchent des risques sanitaires, polluent l'atmosphère, déciment la faune et la flore, contribuent à la disparition des espèces menacées et accélèrent l'érosion* des sols et les perturbations climatiques. Après la course du feu, vient le temps des coulées de boue et des glissements de terrain*.

Les feux de forêts ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle au motif qu'ils sont assurables au titre de la garantie de base. Cette exemption est d'autant plus singulière que les incendies

de forêts dans les milieux montagneux ou accidentés sont souvent suivis d'inondation elles-mêmes éligibles à la garantie catastrophe naturelle. Le cycle de l'incendie de forêt commence par des flammes et peut se terminer par des inondations.

Plus encore que les déchets des autres catastrophes, les déchets des incendies de forêt sont souvent oubliés. Une fois qu'hélas les pertes humaines sont dénombrées et que les hectares incendiés sont quantifiés, le bilan de l'incendie est considéré comme terminé.

Pourtant, le feu de forêt a laissé derrière lui une couche de cendres et de débris dangereux pour l'Homme et l'environnement.

Les cendres sont pulvérulentes et invasives. Elles concentrent du phosphore et des nitrates provenant de la combustion de la biomasse*. Elles peuvent aussi contenir des résidus de retardants* de feu ajoutés à l'eau larguée par les avions de lutte contre les incendies. Ces largages équivalent à des épandages massifs d'engrais sur des milieux naturels qui n'en ont pas besoin.

Les analyses de cendres sont rares et elles sont édifiantes. Arsenic, plomb, zinc, chrome, cuivre, antimoine et dioxines et d'autres substances solides ou volatiles se cachent dans les cendres et les sols dénudés. La toxicité est aggravée par la dispersion dans les bois et les forêts de déchets divers et combustibles, décharges anciennes, remblais oubliés, vieilles munitions de guerre, épaves en tous genres ; tous ces indésirables qui font aujourd'hui qu'une forêt n'est plus tout à fait une forêt.

Faute d'une procédure coordonnée de suivi sanitaire et environnemental des incendies de forêts, l'impact immédiat et sur le moyen terme du cumul de polluants sur la qualité de l'eau des rivières, des lacs, des puits, des forages et des captages n'est pas mesuré. Même défaillance pour la recherche des retombées des fumées sur les denrées agricoles et les produits des potagers à proximité des lieux de l'incendie. Les incendies des forêts dispersent par voie aérienne des flux importants de dioxines et de PCB.

La destruction partielle ou totale des habitations, des abris, des campings, des clubs d'activités de plein air, des structures enclavées dans des clairières ou regroupées dans des lisières finit d'assombrir le bilan déchets et d'alourdir la somme des précautions à prendre, après le feu.

Les sources d'information

“ Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.”

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Vos droits

L'État élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles parmi lesquels figurent le risque incendie de forêt ; les plans spécialisés s'appellent alors des Plans de Prévention du Risque incendies de forêts (PPRif). Ces plans ont été instaurés en 1995 et seule une centaine a été approuvée. Cependant, les 6 000 communes classées à risque feux de forêts ne sont pas toutes soumises à un PPRif. Si un PPRif a été approuvé sur votre commune, il est consultable en mairie ou sur internet tant par les résidents permanents que temporaires comme par exemple les usagers des terrains de camping et caravanning. Il vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au Plan d'occupation des Sols. Il impose un ensemble de précautions visant à prévenir les départs de feu et à réduire leurs conséquences – débroussaillage, création de réserve d'eau, voies d'évacuation, plantation d'espèces réputées peu combustibles...

Tout acheteur ou locataire d'un bien immobilier situé dans une zone couverte par un PPRif prescrit ou approuvé doit être informé du risque feux de forêts.

Dans 32 départements des régions Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Côte d'Azur et pour l'Ardèche et la Drôme, des Plans départementaux ou régionaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI) doivent être élaborés. Ils ont comme objectif de réduire les conséquences des incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels. Les PPFCI approuvés sont disponibles sur **le site internet de l'Observatoire Régional de la Forêt Méditerranéenne.**

→ www.ofme.org/

Vos devoirs

Dans 9 cas sur 10, l'Homme est responsable du départ de feu. Il est donc primordial que chacun adopte une conduite prudente et exemplaire, notamment durant les activités de loisirs, les activités agricoles et les travaux mécaniques en forêt ou en lisière des forêts.

En tant que citoyens, vous devez respecter les consignes des autorités, la signalétique, les arrêtés municipaux et préfectoraux qui prescrivent des mesures de sécurité anti-feux.

Il importe de faire preuve d'une solidarité active et de faciliter la transmission des informations essentielles et actualisées aux résidents temporaires, aux touristes, aux randonneurs, aux personnes nouvellement installées dans les zones à risque.

Si votre département a prescrit des mesures individuelles de protection contre les feux de forêt et que vous ne les avez pas appliquées, votre assureur peut refuser de vous indemniser.

Où se renseigner sur les risques ?

→ www.prim.net/
→ www.feudeforet.org

→ www.bd.dicrim.fr

- Pour savoir si une commune est soumise au risque feux de forêts, consulter le site *Prim.net* ou en Aquitaine le site Défense de la Forêt Contre les Incendies.
- La mairie doit être attentive à vos sollicitations. En tant que résidents, vous pouvez y consulter le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), parfois mis en ligne sur le site Internet de la commune ou sur <http://www.bd.dicrim.fr>, et éventuellement le Plan de Prévention du Risque incendies de forêts (PPRif).
- Le site du gouvernement « Prévention des Risques Majeurs » réunit les informations essentielles sur les risques naturels et feux de forêts.
- L'Entente pour la forêt méditerranéenne, l'État, le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, l'Office de l'Environnement de la Corse, la région Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemblent sur **le site « Spécial Prévention Incendie »** des informations préventives, des vidéos, des consignes.

- La base Prométhée (<http://www.promethee.com/>) est une base de données sur les feux de forêts en région méditerranéenne. Elle regroupe des documents pratiques ainsi que des statistiques et bilans des feux depuis 1973.
- Sur le site de la préfecture du département, il est possible de consulter les arrêtés relatifs à l'interdiction d'accès et de circulation dans les massifs forestiers.

→ www.promethee.com/

→ www.prevention-incendie-foret.com/index.php

→ www.risques.gouv.fr/

Autour de vous, il est également conseillé d'obtenir des informations complémentaires auprès des habitants installés depuis longtemps, des personnes ayant une activité en lien avec les forêts et les espaces naturels comme les agents de l'Office National des Forêt (ONF), les pompiers, les associations environnementales, les historiens et les journalistes locaux.



LA PRÉVENTION

Avant le feu

Les feux de forêts sont susceptibles de vous couper du monde : plus d'électricité, plus de téléphone filaire ou mobile si les antennes relais ont été endommagées. Les pompiers peuvent être débordés et ne pourront peut-être pas défendre chaque maison. Il est donc crucial de vous renseigner auprès de la commune ou de la préfecture dès maintenant sur le comportement que vous devrez adopter face au feu lorsque celui-ci s'imposera à vous. Plus votre habitat est isolé, plus ces démarches anticipatives sont importantes. Le GEIDE post-catastrophe vous conseille de vous rapprocher du Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) lorsqu'il existe ou de prendre l'initiative d'en créer un ; ces collectifs font circuler la culture du risque incendie, diffusent les consignes adaptées au quartier et anticipent la gestion de crise. Les habitants du quartier de Val d'Aubert à La Garde Freinet – Var – ont créé un CIQ après avoir constaté lors d'un incendie qu'ils ne devaient pas compter sur une aide extérieure systématique et que l'autodéfense, à condition d'y être préparé, est un moyen efficace de sauvegarder les habitations des flammes.

1 Empêcher le déclenchement du feu de forêt

Les barbecues, les réchauds à gaz, les cigarettes, les incursions en moto, en quad ou autres engins à moteur, les feux de camp, les feux d'artifice, les activités de bricolage ou les chantiers de construction en lisière de forêt sont autant de risques de départ de feu dans un milieu naturel vulnérable aux incendies. Les activités d'éparage*, d'élagage et de débroussaillage doivent elles aussi être totalement maîtrisées.

Pour mémoire, le brûlage de déchets à l'air libre est interdit. Des dérogations sont trop souvent accordées pour les déchets verts par les préfectures mais le conseil du GEIDE post-catastrophe est de ne recourir à aucun brûlage de déchet. Les brûlages de déchets à l'air libre sont parmi les causes principales de la propagation d'incendie dans les milieux naturels.

2 Empêcher la propagation du feu de forêt

Débroussailler

Le code forestier et le code rural obligent les propriétaires à débroussailler les abords des constructions situées à moins de 200 m d'un espace boisé, garrigues ou maquis. Le débroussaillage réduit le risque de départ de feu, en limite la puissance et la propagation et facilite l'intervention des pompiers. Ces prescriptions peuvent être plus rigoureuses dans certains départements. Pour connaître vos obligations, contacter la préfecture.

Réduire la vulnérabilité* de l'habitation

Des dispositifs constructifs permettent d'éviter ou de ralentir la propagation du feu de forêt dans les habitations.

À titre d'exemple :

- Réduire l'usage ou l'accessibilité du feu aux matériaux de construction combustibles. Si des éléments de charpente et de toiture sont en bois il faut les protéger par des boucliers de métal pour empêcher la propagation du feu à l'intérieur de la maison.
- Éviter les gouttières, chenaux, volets et rideaux en matière plastique (PVC).

L'exemple californien

Le département californien de la sylviculture et de la protection incendie – California Department of Forestry and Fire Protection – donne des recommandations constructives pour les bâtiments exposés aux risques d'incendie de forêt. Par exemple, installer des fenêtres en double-vitrage avec une vitre en verre trempé, construire ou revêtir les murs de façade avec des matériaux résistants au feu.

Vous pouvez les consulter sur :

- **California's Wildland-Urban Interface Code Information** (États-Unis) http://www.fire.ca.gov/fire_prevention/fire_prevention_wildland_codes.php (anglais)
- **Wildfire is coming are you ready?** (États-Unis) http://www.readyforwildfire.org/docs/files/CALFIRE_Ready_Brochure.pdf (anglais)

TROIS SITES INTERNET SUR LE DÉBROUSSAILEMENT

• Spécial Prévention Incendie

Le débroussaillage

http://www.prevention-incendie-foret.com/dossier/debroussaillage.php#_T88qPIJXu1o

• Prim. net – Comment anticiper l'incendie de forêt

<http://www.risquesmajeurs.fr/comment-anticiper-1-%E2%80%9999incendie-de-foret>

• Le Portail des Forestiers Privés – Obligations de débroussaillage : quelques rappels

http://www.foretriveefrancaise.com/actualites/depeches/obligations-de-debroussaillage-quelques-rappels-605_624_150947.html? & FULLTEXT = incendie





Kit survie

- Bouteilles d'eau
- Réserve de nourriture non périssable pour 3 jours
- Ouvre-boîte, décapsuleur et couteau
- Lampe torche + ampoule et piles de rechange
- Radio à piles + piles de rechange
- Sifflet pour se signaler ou signaler un danger
- Linges en coton – à mouiller et placer sur le nez, ils vous protégeront des fumées
- Gouttes pour les yeux – sérum physiologique
- Trousse de premiers soins et médicaments quotidiens
- Matériel de première hygiène
- Extincteur adapté

Éloigner les stockages de combustibles

Durant les périodes critiques comme l'été, veiller à ce qu'aucun stockage de matériaux combustibles, inflammables ou explosifs ne soit entreposé près de l'habitation ; s'ils prennent feu, ils sont susceptibles d'agir comme conducteur de l'incendie vers l'habitation. Les réserves de bois, les caçettes, les palettes, les combustibles à barbecue, les bouteilles ou réservoirs de gaz, les jerricans contenant ou ayant contenu de l'essence, les meubles de jardin, les réserves de chlore à piscine ainsi que tous les matériaux et accessoires inflammables doivent donc être éloignés de l'habitat principal et si possible de la lisière de la forêt. Une attention particulière sera portée sur le stockage, l'utilisation et la localisation des structures provisoires tels les parasols et tentes en textiles synthétiques. Ils peuvent devenir en quelques secondes des agents de transmission du feu. Une gestion préventive des stockages de matériaux combustibles réduit non seulement les risques de propagation de l'incendie mais aussi la production de déchets post-incendie.

S'équiper pour la lutte

Employés sur un départ de feu, les équipements de défense incendie peuvent éviter sa propagation. Il s'agit par exemple de tuyau d'arrosage ou d'extincteurs. Un certain nombre de conseils pratiques et de bon sens sont disponibles au chapitre « S'équiper pour agir » du site internet : <http://debroussaillage-foret.ardeche.agriculture.gouv.fr/Habitat-et-incendie-de-Foret>

3 Mettre en place un plan familial anti-feux de forêts

- Outre le respect des consignes et recommandations de bon sens, un kit survie vous sera utile si les autorités vous conseillent de rester confinés ou si vous y êtes contraints.
- Prévoir un plan de retrait au cas où l'évacuation serait ordonnée : réfléchir aux routes que vous pourriez emprunter suivant la localisation du feu et les vents dominants et toujours avoir à portée de main une carte du réseau routier local – carte IGN 1/25 000^e.
- Recharger la batterie de votre téléphone portable avant d'éventuelles coupures.
- Prévoir également un hébergement de secours.

- Il est conseillé de faire des copies certifiées conformes des papiers importants ou de les sauvegarder sous format informatique – ex : scan envoyé sur votre boîte mail. Il s’agit en particulier des papiers d’identité, des ordonnances médicales, des actes de propriété, des contrats d’assurance et documents administratifs.
- Les fumées peuvent envahir l’habitation, vous priver de toute visibilité et vous désorienter. Réaliser un plan d’évacuation incendie de votre habitation. Dessiner chaque pièce et déterminer dans la mesure du possible au moins deux sorties pour chacune d’elle. S’entraîner à trouver les sorties de secours en fermant les yeux. Faites participer vos enfants à ces exercices.
- Les coupures de courant accompagnent souvent un incendie. Vérifier que tous vos équipements de protection, vos volets et vos portails peuvent fonctionner manuellement, sans électricité, pour ne pas être piégés.
- Il est indispensable de se défaire régulièrement et réglementairement des produits inutiles, périmés, des emballages détériorés ou vides, de tout cet entourage toxique dont il est difficile de dire si c’est encore un produit ou déjà un déchet. Pour réduire la charge toxique des fumées, limiter le stockage des produits dangereux – pesticides, engrais.
- Pour réduire à l’intérieur la charge toxique des fumées, éviter l’acquisition d’objets d’ameublement ou décoratifs susceptibles de dégager des vapeurs toxiques en cas de combustion.
- Préparer un kit retour pour réinvestir les lieux dans les meilleures conditions. Quand après le feu vert des autorités, vous regagnerez votre habitation, ce kit vous permettra de vous protéger de l’exposition aux fumées résiduelles, cendres et autres déchets.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES UTILES POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION

- **Comment anticiper l’incendie de forêt?** – Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Énergie
<http://www.risquesmajeurs.fr/comment-anticiper-1-%E2%80%9999incendie-de-foret>
- **Les extincteurs d’incendie portatifs, mobiles et fixes** – INRS
<http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6054/ed6054.pdf>
- **Déchets post-catastrophe : risques sanitaires et environnementaux** – Robin des Bois & GEIDE post-catastrophe (p. 52) http://www.robindesbois.org/GEIDE/Dechets%20Post-cata_GEIDE_sept07_v3.pdf
- **Wildfire is coming. Are you set?** – California Department of Forestry and Fire Protection/États-Unis (anglais)
http://www.readyforwildfire.org/docs/files/CALFIRE_Set_Brochure.pdf

Le cas des animaux domestiques

Les animaux domestiques peuvent pressentir les dangers extrêmes et s’échapper. Il est recommandé dans les zones soumises au risque feux de forêts de veiller à ce que chats et chiens portent un collier avec les coordonnées du maître. Dans l’hypothèse d’une évacuation, il faudra disposer du nombre de laisse nécessaire. En cas d’alerte, gardez les animaux domestiques près de vous et ne partez pas à leur recherche s’ils sont en vadrouille.

Le détenteur d’un animal domestique, apprivoisé, tenu en captivité ne doit pas l’abandonner selon l’article 521-1 du Code Pénal. En conséquence, l’acquisition d’un Nouvel Animal de Compagnie (NAC) se fera en toute connaissance de cause et en prenant en considération les risques naturels auxquels il est susceptible d’être exposé.

Kit retour

- Casque
- Gants épais
- Chaussures à semelles renforcées
- Combinaison de protection
- Masque N-95 ou P-100*
- Lampe-torche + ampoule et piles de rechange
- Lunettes de protection



L'ALERTE



Pendant le feu

1 S'informer et informer, sans déformer

- **Numéro d'urgence** : 112 d'un portable ou 18 d'un fixe
- **Message d'alerte** de la mairie ou de la préfecture – sonore ou téléphonique par exemple.
- **Radios locales** → consignes édictées par les autorités.

La vitesse moyenne d'un feu de forêt est de 20 à 50 mètres à la minute ; il peut donc franchir 500 m en 10 minutes. Il était loin. Il est déjà tout prêt.

- Couper le compteur électrique et l'alimentation en gaz.
- Comme pour les inondations, il ne faut surtout pas à l'approche imminente du feu de forêt quitter les lieux de séjour ou de travail précipitamment, sans planification et sans en informer quelqu'un.
- En cas de confinement*, éloigner si possible votre véhicule de l'habitation. Il pourrait jouer le rôle de conducteur de feu et entraîner une explosion.
- La rubrique « Faire face au feu de forêts » du site internet « Spécial Prévention Incendie » met à disposition de nombreux conseils sur les conduites à tenir.

→ www.prevention-incendie-foret.com/guide-resident-face-au-feu.php#_UBE3_aNIXyU

2 Se protéger des fumées

Selon dire d'experts, les effets immédiats ou différés des fumées d'incendie de forêts tueraient plus de 300 000 personnes par an dans le monde. Les fumées sont plus meurtrières que les flammes. Elles atteignent des populations éloignées du sinistre.

Les incendies de forêt libèrent en concentrations importantes des gaz et des composés toxiques. Les fumées des parcelles agricoles et viticoles en lisière de forêt transportent des Polluants Organiques Persistants issus de la combustion des pesticides. Si les feux de

forêts périurbaines atteignent des lotissements ou des entrepôts, les fumées transportent des polluants domestiques et industriels et sont susceptibles de contaminer les productions agricoles. Les particules fines en suspension dans l'air pénètrent dans les poumons et sont nuisibles pour la santé. Les populations les plus vulnérables et les plus exposées sont les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les fumeurs, les sujets prédisposés aux maladies cardiaques et pulmonaires, les sportifs, les randonneurs et les travailleurs de plein air.

- Éviter les activités extérieures.
- Utiliser un masque de catégorie N-95 ou P-100 si vous devez sortir. Attention ! Les masques anti-poussières classiques ne sont pas efficaces dans ce type de situation. Les particules fines passent au travers.
- Dans la mesure du possible, s'éloigner de la zone durant quelques jours.
- Si vous êtes contraint de rester sur place, se confiner dans l'habitation en gardant portes et fenêtres fermées. Cette période de confinement doit au moins durer jusqu'à ce que l'air extérieur soit « clair ». Se référer à la visibilité pour évaluer la qualité de l'air. Moins la visibilité est bonne, plus le taux de particules dans l'air est élevé.
- Si la situation atmosphérique s'améliore, vérifier régulièrement l'état des personnes isolées et leur proposer de l'aide.
- Ne pas fumer au risque d'aggraver la qualité de l'air interne de votre habitation.
- Pour limiter l'entrée d'air pollué dans la maison, allumer les éventuels climatiseurs avec filtre à air HEPA (Haute Efficacité pour les Particules Aériennes) en utilisant la fonction « recirculation d'air » si l'habitation en est équipée.
- Si vous devez absolument circuler en voiture, garder les fenêtres closes et si possible, activer la fonction « recirculation d'air » ou « recyclage d'air ».
- Protéger vos yeux avec des lunettes, appliquer régulièrement des gouttes dans les yeux pour les nettoyer et les hydrater.

Effets immédiats de l'exposition rapprochée aux fumées de feux de forêts

- Production de larmes et de mucus.
- Écoulements nasaux.
- Irritation de la gorge et des sinus ainsi que des maux de tête.
- Toux.
- Résurgence d'asthme, de bronchites, d'allergies et de difficultés respiratoires.
- Aggravation des pathologies pulmonaires et cardiaques.
- Conjonctivites toxiques ou ulcères de la cornée.

.....
→ Directives sur la santé en cas d'incendie de végétation – Organisation Mondiale de la Santé
<http://www.fao.org/docrep/009/a0789f/a0789f10.html>

.....
→ La fumée des feux de forêt et votre santé – Division de la santé publique Ontario/Canada
http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/emu/docs/fs_forest_fires.pdf

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR VOUS AIDER À VOUS PRÉPARER

- **Les consignes feux de forêt – Académie Aix-Marseille**
http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/upload/docs/application/pdf/2011-07/les_consignes_feux_forets.pdf
- **Comment se préparer à un feu de friches – Gouvernement du Canada**
<http://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/hzd/wldfrs-bfr-fra.aspx>
- **Wildfire is coming are you ready to go! – California Department of Forestry and Fire Protection/États-Unis (en anglais)** http://www.readyforwildfire.org/docs/files/CALFIRE_Go_Brochure.pdf





LE RETOUR

Après le feu

- Attendre l'avis officiel d'extinction des feux dans le secteur avant de retourner sur les lieux.
- S'équiper de chaussures avec des semelles renforcées, de gants épais, d'une combinaison de protection, d'un casque et d'un masque N-95 ou P-100 ; ces équipements sont dans votre Kit Retour – cf. volet prévention. Il ne faut pas se chausser de tennis ou chaussures de sports dont les semelles peuvent rapidement fondre au contact de la chaleur résiduelle.



1 Faire un état des lieux

Il s'agit de faire un diagnostic des éventuels dégâts et risques après le passage de l'incendie.

- Lutter contre l'envahissement du stress et l'abattement psychologique.
- Progresser avec prudence en compagnie d'un autre adulte avisé. Ne pas hésiter à prendre des notes, des photos et à faire des croquis. Ils vous aideront à récapituler les mesures d'urgence à prendre et à alerter les services et professionnels compétents.

À l'extérieur

- Faire une inspection visuelle de l'extérieur de l'habitation, des dépendances et du terrain d'implantation.
- Repérer, signaler et éviter les abords des arbres endommagés. Ils peuvent s'abattre subitement surtout s'il y a du vent. Les racines peuvent être encore en combustion ou avoir brûlé en laissant un vide dans le sol ; si vous marchez au dessus, vous pouvez tomber dans un trou.
- Les cendres peuvent être encore très chaudes et causer de graves brûlures notamment quand elles sont accumulées dans des ornières.

- Reconnaître et éteindre les éventuels foyers résiduels* et feux couvant* dans la végétation proche de l'habitat ou des dépendances, dans les toitures et charpentes.
- Attention aux reprises de feu et en particulier aux braises qui pourraient couvrir sous les toitures ou entre les tuiles.
- Repérer les lignes et les équipements électriques dégradés ou tombés au sol ou menacés par la chute d'un arbre. Les éviter et les signaler.
- Être attentif aux odeurs. Des fuites de gaz du réseau public de distribution, de citerne ou bouteilles de gaz domestique peuvent déclencher des explosions. La combustion des produits chlorés – par exemple utilisés pour la piscine – dégage des odeurs âcres, piquantes et toxiques. Éloignez-vous rapidement en évitant le panache d'odeurs et contactez les secours.
- Vérifier l'état de la cuve de fioul.
- Repérer des déversements ou des résidus de combustion de matières dangereuses – hydrocarbures, substances chimiques...

À l'intérieur

- Sur le pas de la porte, toujours se méfier des odeurs suspectes.
- Ne pas s'aventurer à l'intérieur des parties de l'habitation endommagées par le feu. Si nécessaire, les lieux doivent être préalablement sécurisés par des professionnels.
- Faire attention où vous posez les pieds. Des obstacles et objets coupants ou glissants peuvent joncher le sol.

Les moisissures « ça profite »

Votre habitation a peut-être été abondamment arrosée et l'eau est susceptible d'avoir imprégné vos biens. Les moisissures saprophytes sont des champignons microscopiques se développant au détriment de matériaux comme le bois, les aliments, les papiers... et aimant les milieux particulièrement humides. Les moisissures causent ou aggravent des problèmes de santé : toux, asthme, allergies, maladies de la peau, vomissements, maux de tête... Les moisissures se reconnaissent par la vue – murs et plafonds décolorés – et par l'odeur – odeur de renfermé ou nauséabonde. Dans un premier temps, elles peuvent passer inaperçues au centre d'un canapé ou d'un matelas inondé.

Exemples de produits et d'objets dont la combustion génère des cendres et des résidus toxiques :

- Solvants, peintures, aérosols
- Pesticides, insecticides
- Piles et batteries
- Produits techniques automobiles
- Matériels électriques et électroniques – ordinateurs, téléviseurs...
- Objets contenant du mercure – thermomètre, ampoules, tubes fluorescents...
- Bouteilles de gaz
- Munitions
- Pneus
- Produits pharmaceutiques et d'hygiène
- Débris de construction contenant de l'amiante
- Meubles de jardin et menuiserie en PVC

Porter une attention particulière aux ressources en eau

- Vérifier que les canalisations en PVC desservant l'habitation en eau potable et évacuant les eaux usées n'ont pas fondu ou été déformées sous l'effet de l'incendie.
- La fosse septique et l'ensemble du système épuratoire feront l'objet du même examen. Une vidange de la fosse septique sera sans doute nécessaire. Des cendres peuvent être rentrées en masse par les ventilations.
- Avant de consommer l'eau du robinet, l'eau de citerne et l'eau de puits ou de forage, il faut s'assurer de sa potabilité et être à l'écoute des consignes de la mairie et du syndicat des eaux. Elle peut être trouble, odorante, polluée par des bactéries ou des traces des produits chimiques utilisés comme retardant de feux. Ces anomalies séparées ou cumulées sont différées dans le temps jusqu'à plusieurs mois et il est important de procéder à des examens attentifs par tous les usagers de l'habitation ou à des analyses par un laboratoire.
- Si vous n'avez plus d'eau minérale ou de source en bouteille, dans l'urgence il est conseillé de filtrer de l'eau, de la faire bouillir pendant 10 minutes, de la battre pour la réoxygéner et enfin de la laisser reposer 30 mn avant de la consommer. Une quantité infime d'eau de javel – 2 gouttes pour 1 litre – ou des pastilles désinfectantes d'eau peuvent être ajoutées avant les 30 mn de repos.
- Lorsque vous avez le feu vert des autorités pour consommer l'eau du réseau, la faire couler quelques minutes pour purger les éventuels dépôts et l'eau qui a stagné.
- Immédiatement après l'événement, ou dans des délais plus ou moins retardés selon la fréquence et l'abondance de la pluviométrie, les mares, les étangs, les autres plans d'eaux et les rivières seront touchés à leur tour par les conséquences des incendies de forêts s'ils reçoivent des flux de sédiments et de particules en provenance des sols mis à nus et ravins. La dégradation de la qualité de l'eau entraîne des mortalités de la faune aquatique ou des proliférations d'algues. Il faut aussi être vigilant à ce sujet et informer les services compétents par des signalements précis et des photos.

3 Évacuer les cendres et les déchets

Toutes les cendres contiennent des substances toxiques en quantité a priori inconnue. Les bâtiments les plus anciens peuvent avoir été construits avec des matériaux amiantés – la toiture mais pas seulement. Les cendres peuvent aussi être contaminées par des résidus de peinture au plomb.

Toutes les cendres doivent être approchées, manipulées et traitées avec circonspection de façon à réduire au maximum l'exposition aux polluants inconnus qu'elles sont susceptibles de contenir. Les opérations d'évacuation des cendres et autres résidus et débris doivent se faire en l'absence des enfants et des animaux domestiques.

- Contacter votre compagnie d'assurance pour connaître les mesures à prendre. Les grosses opérations d'évacuation et de nettoyage sont généralement réalisées par des professionnels spécialisés dans les sinistres. Le GEIDE post-catastrophe conseille alors de surveiller la progression des travaux de restauration et les modalités d'évacuation des déchets.

Dans certains cas, par nécessité ou si l'habitation est peu endommagée, vous aurez à effectuer vous-même une partie de l'évacuation des cendres et des déchets et le nettoyage.

- Attendre que toutes les cendres soient retombées pour commencer l'évacuation et le nettoyage.
- Porter toujours les équipements de protection individuelle du Kit Retour. Éviter les contacts avec la peau et l'inhalation de particules.
- Humidifier légèrement les cendres pour éviter les envols et faciliter leur regroupement.
- Sous les dépôts de cendres à l'extérieur, le sol doit être gratté afin d'enlever tous résidus de combustion qui pourrait être source de contamination de l'environnement.
- Regrouper les cendres, parfaitement froides uniquement, dans un sac plastique de haute résistance. Ces sacs seront exclusivement dédiés aux cendres.

DOCUMENTS UTILES PENDANT LA PHASE DE RETOUR

- **Après le feu: réparer. Prévention Incendie**
http://www.prevention-incendie-foret.com/guide-resident-apres-feu.php#_UaSEWtgXCZc
- **After the fire! Returning to Normal – FEMA/États-Unis (anglais)**
<http://www.usfa.fema.gov/citizens/atf/>
- **What To Do After a Wildfire – County of Placer State of California/États-Unis (anglais)**
http://www.placer.ca.gov/Departments/hhs/env_health/~media/hhs/hhs%20%20%20environmental%20health/documents/CPT_What%20To%20Do%20after%20a%20Wildfire_New.ashx



- Se renseigner auprès de la mairie sur les sites de regroupement et d'élimination des déchets susceptibles d'accepter les déchets d'incendie et sur le tri mis en place par la commune. Certains matériaux comme les ferrailles sont potentiellement recyclables.
- Les biens endommagés par le feu, partiellement brûlés et mêlés aux cendres sont devenus des déchets ; ils doivent être manipulés avec précaution.
- Après une coupure de l'électricité, toutes les denrées alimentaires contenues dans les réfrigérateurs et congélateurs doivent être considérées comme des déchets et faire l'objet d'une évacuation rapide dans des sacs dédiés en liaison avec les services de collecte de la commune.
- Les produits alimentaires non conservés au frais et ayant été exposés à des fortes chaleurs, aux suies et aux fumées doivent suivre la même filière.
- Séparer les déchets dangereux et les déposer à la déchèterie ou dans les bacs ou bennes mis à disposition pour l'occasion. Il pourra s'agir par exemple des pesticides et insecticides endommagés par le feu et non réduits en cendre. Reconditionner si nécessaire les produits dans un emballage étanche et étiqueté avant de les transporter.
- Les gravats d'incendie susceptibles de contenir de l'amiante doivent être manipulés et évacués par des professionnels agréés dans des filières réglementées.
- Ne pas évacuer les cendres dans les fossés, dans les puisards, dans les bouches d'égouts. En plus des substances toxiques, les cendres contiennent du phosphore et d'autres nutriments qui finiront par contribuer à l'eutrophisation des rivières ou des plans d'eau.
- Attention, ces cendres ne peuvent être assimilées à des cendres de biomasse végétale et ne doivent pas être utilisées comme engrais.

4 Nettoyer l'habitation

- Pour nettoyer les cendres résiduelles à l'intérieur, utiliser une serpillière humide mais pas détrempée. Si vous utilisez un aspirateur, vérifier la présence d'un filtre HEPA.
- Pour nettoyer la suie, utiliser une éponge ou une brosse et un détergent doux mélangé à de l'eau.
- Ne pas déverser les eaux de nettoyage dans le milieu naturel.
- Nettoyer les jouets pour enfants et les accessoires pour animaux.
- Les fruits et légumes du jardin doivent être rincés avant consommation.
- Les vêtements et livres qui peuvent paraître intacts doivent également être nettoyés et dépoussiérés. La suie s'infiltré partout.
- Les odeurs post-incendie sont incommodantes, collantes et psychologiquement traumatisantes. Divers systèmes sont proposés sur le marché afin de les neutraliser. Le GEIDE post-catastrophe vous conseille de privilégier les solutions non chimiques comme les complexes d'huiles essentielles.

DOCUMENTS UTILES DANS LA PHASE DE RESTAURATION FORESTIÈRE.

- **L'après feu : réparer – Spécial Prévention Incendie**
<http://www.prevention-incendie-foret.com/guide-resident-apres-feu.php#.T88qdlJXu1o>
- **Que faire après un incendie – Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse – CRPF**
http://www.foretriveefrancaise.com/data/info/799339-fiche_incendie.pdf
- **Restauration des terrains incendiés – Schéma Régional de Gestion Sylvicole – SRGS) – Provence-Alpes-Côte d'Azur**
<http://www.ofme.org/crpf/documents/srgs/315001.pdf>
- **Après l'incendie – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/Y2747f/Y2747f07.pdf>
- **Guide « Forêt et prévention des inondations, démarches et conseils à l'usage des forestiers » – Parc Naturel Régional du haut-Languedoc**
http://www.cepri.net/fr/63/Outils_et_guides_methodologiques.html

Lutter contre les effets de l'érosion autour de l'habitation

Sous couvert végétal, l'érosion par l'action des pluies est généralement faible. Après l'incendie de forêt, les sols en pente s'affaiblissent. Ils perdent sous l'action du vent et surtout de la pluie beaucoup de particules et de sédiments qui dévalent vers les points bas et les rivières. La mise à nu des sols et la répétition des épisodes pluvieux exposent la géologie locale à des glissements de terrain. À titre d'exemple, 16 personnes ont été tuées le jour de Noël de l'année 2003 à la suite des glissements de terrain et inondations dus à un incendie de forêt survenu deux mois auparavant au Sud de la Californie.

- Ne pas ramasser le bois, les fagots stabilisent les sols et évitent les glissements de terrain.
- Disposer des branches en travers de la pente pour maintenir les éléments fins du sol – opération dite de fascinaçage*.
- Avant d'entreprendre toute action de revégétalisation, garder à l'esprit que la nature a une capacité de régénération spontanée. Un arbre qui a encore 50 % de son feuillage a des chances de survivre.

Lorsque vous replanterez, choisir des essences locales réputées résistantes aux incendies et respecter les préconisations en particulier en matière d'espacement.



Le GEIDE post-catastrophe conseille à tous les acteurs une lecture attentive et globale des guides destinés aux particuliers, aux collectivités territoriales et aux acteurs économiques. Il est en effet important pour chacun d'avoir une vision transversale des actions à mener dans la phase de préparation au risque feux de forêt jusqu'à la phase de retour à la normale.

GLOSSAIRE

Aléa

Possibilité d'occurrence d'un phénomène potentiellement dangereux susceptible de causer des dommages aux personnes aux biens et à l'environnement.

Auto combustion

Concerne un corps ou une matière qui prend feu sans qu'il soit enflammé.

Biomasse végétale

Désigne la masse de matière végétale présente à un moment donné dans un milieu donné.

Chablis

Arbres renversés le plus souvent à la suite d'un incident climatique (foudre, vent, neige) ou à cause d'un terrain instable.

Combustibilité

Propension d'un élément à brûler ; elle caractérise la puissance du feu qu'une formation végétale peut générer.

Confinement

S'enfermer dans un lieu, dans le cas d'un incendie, fermer toutes les ouvertures sur l'extérieur d'une pièce ou d'un bâtiment, ainsi que toutes les autres entrées d'air potentielles (hotte, ventilation, cheminée).

Coupe-feu

Bande de terre non boisée destinée à barrer la route aux incendies.

Cyndinique

(du grec kidunos), désigne la science du risque, essentiellement les risques naturels majeurs et les risques industriels.

Décapage arboré

Décapage qui permet de garder un certain nombre d'arbres en ne laissant aucune végétation au sol et en élaguant les branches à une hauteur définie.

Embâcle – débâcle

Phénomènes qui consistent en la formation et la disparition plus ou moins rapide de barrages temporaires constitués par l'accumulation de débris flottants (en général des branches). Ces obstructions entraînent une élévation du niveau d'un cours d'eau en amont (embâcle) ou en aval (débâcle).

Éparage

Débroussaillage de talus, fossés et chemins.

Érosion

Ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent sous l'action de la pluie, du vent et des vagues.

Fascinaçe

Ouvrage constitué de fascines : fagots de branches inertes ou vivantes, fixés par des pieux et recouverts de terre qui sont utilisés pour retenir le sol. Le fascinaçe est recommandé pour lutter contre l'érosion.

Feu couvant

Combustion lente d'un matériau, sans flamme ni émission visible de lumière, et généralement révélée par une élévation de la température et/ou par émission de fumée.

Flux thermique

Transfert d'énergie interne réalisé entre deux corps en contact, du corps le plus chaud vers le corps le plus froid, ce qui entraîne une égalisation des températures.

Garrigue

Formation végétale sur sols calcaires composée essentiellement de chênes verts, de pins et petits arbustes.

Lande

Formation végétale sur sol acide composée essentiellement de genêts et petits arbustes.

Maquis

Formation végétale qui s'établit en terrain sili- ceux, constituée principalement d'arbrisseaux résistants à la sécheresse, formant des fourrés épineux et inextricables.

Mitaçe

Multipliation de résidences et des activités dans un espace rural notamment forestier.

Foyers résiduels

Endroits où le feu ou des braises persistent après la maîtrise d'un incendie.

Glissement de terrain

Déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

Inflammabilité

Facilité avec laquelle un élément prend feu.

Masques N95 et P100

Masques respiratoires à utiliser en présence de fumée d'incendie ou de cendres pour prévenir l'inhalation de particules. Ne peuvent être remplacés par de simples masques à poussières. N95, Filtration d'au moins 95 % des particules en suspension.

P100, Filtration d'au moins 99,97 % des particules en suspension.

Retardant

Produit pulvérisé ou relâché dont l'effet retarde l'inflammation de la végétation ou d'autres matériaux lors d'incendies.

Retour d'expérience

Le retour d'expérience, à travers l'analyse détaillée d'un événement passé doit permettre de comprendre ses causes, son déroulement, sa gestion, ses conséquences et de tirer les enseignements utiles pour améliorer la chaîne de prévention.

Sautes de feu

Les sautes de feu sont des projections de particules enflammées ou incandescentes (brandons) en avant du front de flamme. Ces particules, transportées par le vent, peuvent être à l'origine de foyers secondaires à l'avant de l'incendie. Les gros brandons peuvent brûler longtemps et être transportés très loin (jusqu'à 10 ou 20 km dans les cas exceptionnels).

SCOT et PLU

Les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en respectant les objectifs du développement durable.

Le SCOT est défini au niveau intercommunal et le PLU au niveau communal. Ils permettent de définir les zones constructibles et non constructibles, en fonction notamment des risques naturels.

Tourbière

Zones humides résultant d'une accumulation de végétaux depuis plusieurs centaines ou milliers d'années. Les végétaux morts se décomposent très lentement et se transforment en une roche végétale fossile : la tourbe. Les incendies de tourbières sont particulièrement toxiques.

Vulnérabilité

Propension d'une personne, d'un bien, d'une activité, d'un territoire à subir des dommages suite à une catastrophe naturelle.

Sources du glossaire :

Autorité de Sûreté Nucléaire

BRGM

Cindfire.

Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne

Eau France

GFCombustion

Ministère de l'Écologie

Petit vocabulaire des risques et des catastrophes d'origine naturelle, Éditions

Confluences

SPPI – PACA

Geide post-catastrophe

Directeur de la publication : Yves Madeline

Rédaction : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart / Robin des Bois

Documentation : Marine Lécuret, Brianna Morse, Bethany Perkins, Miriam Potter, Elise Sullivan, Allison Traynor / Robin des Bois
Marie Pouille / GEIDE post-catastrophe

Comité de lecture : Elisabeth Poncelet / ADEME
Vincent Le Blan et Hugues Levasseur / FNADE
Clothilde Pelletier et Pascal Merland / FNSA

Conception et réalisation graphique :

RDVA • 20 rue Saint-Jacques • 95160 Montmorency • Tél. : 01 34 12 99 00

Impression : Edgar – Aubervilliers



Le Geide, pour ne pas agir en catastrophe...



Ce guide a été réalisé avec le concours de l'ADEME
www.ademe.fr



Geide

Groupe d'**expertise** et d'**intervention** déchets **post-catastrophe**

www.geide.asso.fr